



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France  
Tél. 03 83 23 68 68

## DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

### GANTS CUIR

Moufle	4054-9XX	Tissu aluminisé Isolant tricoté Cuir RHT double épaisseur
Gant 3 doigts	4354-8XX E4354-9XX	
Gant 5 doigts	4554-8XX E4554-9XX	



Moufle



Gant 3 doigts



Gant 5 doigts

sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen CE de Type et a établi l'Attestation d'Examen CE de Type numéro 03313825 actuellement en conversion vers le règlement (UE) 2016/425 auprès de ce même laboratoire.

Ces EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répondent aux normes harmonisées suivantes :



4 3 2 4 X 4  
NF EN 407 (2004)  
Protection chaleur et flammes



4 1 4 4 X  
NF EN 388 (2016)  
Protection mécanique

Fait à Noviant-Aux-Près, le 10/01/2020,  
Par Eric Keller, Directeur Général